

COMMUNE DE VOVRAY-EN-BORNES**CONSEIL MUNICIPAL
PROCES VERBAL n°7***Affiché en exécution de l'article L.121-17 du Code des Communes***SEANCE DU 22/10/2018**

Le 22 octobre deux mille dix-huit,

Le Conseil Municipal de la **Commune de VOVRAY-EN-BORNES** dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie sous la présidence de Monsieur Xavier BRAND, Maire.

Nombre de Conseillers :

- en exercice : 10

- présents : 07

- absents : 03

- votants : 08

Date de convocation du Conseil Municipal : 11 octobre 2018

PRESENTS : Xavier BRAND, Stéphane DEBORNES, Sandra REMILLON, Philippe ROUCOU, Philippe MAYU, Véronique DANTON, Odile MONTANT

ABSENT EXCUSE : Jérémy LAVERRIERE

ABSENTS : Georges FAVRE, Emmanuelle CORMIER

PROCURATION : Jérémy LAVERRIERE à Xavier BRAND

SECRETAIRE : Philippe ROUCOU

Monsieur le Maire demande si le compte-rendu de la précédente réunion soulève des remarques, le compte-rendu est accepté.

Monsieur le Maire propose de passer à l'ordre du jour.

ORDRE DU JOUR***Délibérations***

- Avenant marché aménagement du chef-lieu
- Renouvellement de la convention d'adhésion au service de médecine préventive
- Subvention pour l'association des jeunes agriculteurs
- Travaux sur les réseaux de distribution publique d'électricité, d'éclairage public et sur les réseaux de télécommunications – Hameau de Chez Quétand

Questions diverses**DELIBERATIONS**

Les délibérations suivantes sont votées à l'unanimité :

- DELIBERATION 20180701 - AVENANT AU MARCHE DE L'AMENAGEMENT DE LA ROUTE DU CHEF-LIEU

VU l'ordonnance n° 2015-899 du 23 juillet 2015,

VU décret n° 2016-360 du 25 mars 2016,

VU la délibération 20170801 du 4 décembre 2017 attribuant le marché à l'entreprise Colas,

Monsieur le Maire présente l'avenant dressé par le maître d'œuvre Alp VRD, au vu des travaux supplémentaires et des travaux non réalisés,

LE CONSEIL MUNICIPAL

Après en avoir délibéré,

Décide

- DE CONCLURE l'avenant ci-après détaillé avec l'entreprise suivante dans le cadre des travaux relatifs à l'opération susmentionnée d'Aménagement du chef-lieu.

Lot UNIQUE

Attributaire: entreprise COLAS Rhône Alpes Auvergne, adresse 81 route de Clermont 74330 SILLINGY

Marché initial du 21/12/2017 - montant : 339 052.65 € HT

Avenant n° 1 - montant : 15 945.30 € HT

Nouveau montant du marché : 354 997.95 € HT

- **D'AUTORISER** Monsieur le maire à signer l'avenant considéré ainsi que tous documents s'y rapportant pour leur exécution.

- **DE DEMANDER** à Monsieur le Sous-Préfet de Saint Julien en Genevois de bien vouloir enregistrer, au titre de la légalité des actes administratifs, la présente délibération.

Acte certifié exécutoire le : 25/10/2018

Compte tenu de sa télétransmission en sous-préfecture le : 25/10/2018 Et de son affichage le : 25/10/2018

- DELIBERATION 20180702 - RENOUELEMENT DE LA CONVENTION MEDECINE PREVENTION DU CDG 74

Vu la loi du 13/07/1983, portant droits et obligation des fonctionnaires,

Vu la loi du 26 janvier 1984 modifiée, portant statut général de la Fonction Publique Territoriale, Décrets 85-603 du 10.06.1985 modifié, et 87-602 du 30/07/1987, relatifs à la Médecine de Prévention des collectivités territoriales et de leurs établissements publics dans la Fonction Publique Territoriale, Directive 89/381/CEE du 12 juin 1989, article 7,

Loi n°2002-73 du 17 janvier 2002 dite de « modernisation sociale »,

Décrets n°2012-135 du 30 janvier 2012 et n°2012-170 du 3 février 2012,

Décret 2012-170,

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que le Centre Départemental de Gestion de la FPT de la Haute-Savoie assure le service de médecine de prévention.

Il convient de renouveler l'adhésion, le Centre de Gestion propose de passer une convention courant du 1^{er} janvier 2019 jusqu'au 31 décembre 2022 renouvelable par avenant express et par période de trois ans sauf disposition contraire.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après en avoir délibéré,

- **ACCEPTE** de passer une convention avec le Centre Départemental de Gestion de la FPT de la Haute-Savoie courant jusqu'au 31 décembre 2022 renouvelable par avenant express et par période de trois ans sauf disposition contraire.

- **DEMANDE** à Monsieur le Sous-Préfet de Saint Julien en Genevois de bien vouloir enregistrer, au titre de la légalité des actes administratifs, la présente délibération.

Acte certifié exécutoire le : 25/10/2018

Compte tenu de sa télétransmission en sous-préfecture le : 25/10/2018 Et de son affichage le : 25/10/2018

Le taux de cotisation est de 0.39€ sur les salaires.

- DELIBERATION 20180703 - ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION AUX JEUNES AGRICULTEURS DU CANTON DE CRUSEILLES

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que l'association des Jeunes Agriculteurs du canton de Cruseilles sollicite une aide financière de la commune pour l'organisation d'un concours cantonal le dimanche 4 novembre 2018.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après en avoir délibéré,

- **ACCEPTE** d'attribuer une subvention de 200 € aux Jeunes Agriculteurs du canton de Cruseilles.

- **PRECISE** que les crédits seront inscrits au Budget.

- **DEMANDE** à Monsieur le Sous-Préfet de Saint Julien en Genevois de bien vouloir enregistrer, au titre de la légalité des actes administratifs, la présente délibération.

Acte certifié exécutoire le : 25/10/2018

Compte tenu de sa télétransmission en sous-préfecture le : 25/10/2018 Et de son affichage le : 25/10/2018

- DELIBERATION 20180704 - TRAVAUX SUR LES RESEAUX DE DISTRIBUTION PUBLIQUE D'ELECTRICITE, D'ECLAIRAGE PUBLIC ET SUR LES RESEAUX DE TELECOMMUNICATIONS – CHEZ QUETAND

Monsieur le Maire expose que le syndicat des énergies et de l'aménagement numérique de la Haute-Savoie envisage de réaliser, dans le cadre de son programme 2018, l'ensemble des travaux relatifs à l'opération suivante :

CHEZ QUETAND figurant sur le tableau annexe

D'un montant global estimé à : **102 912.00 euros**

Avec une participation financière communale s'élevant à : **64 045.00 euros**

Et des frais généraux s'élevant à : **3 088.00 euros**

Afin de permettre au Syndicat de lancer la procédure de réalisation de l'opération, il convient que la commune de Vovray-en-Bornes :

Approuve le plan de financement des opérations programmées figurant en annexe, et notamment la répartition financière proposée.

S'engage à verser au syndicat des énergies et de l'aménagement numérique de la Haute-Savoie sa participation à cette opération.

**LE CONSEIL MUNICIPAL
APRES AVOIR PRIS CONNAISSANCE DU PLAN DE FINANCEMENT DE L'OPERATION
FIGURANT EN ANNEXE
ET DELIBERE,**

-APPROUVE le plan de financement et sa répartition financière

D'un montant global estimé à : **102 912.00 euros**

Avec une participation financière communale s'élevant à : **64 045.00 euros**

Et des frais généraux s'élevant à : **3 088.00 euros**

-S'ENGAGE à verser au syndicat des énergies et de l'aménagement numérique de la Haute-Savoie 80% du montant des frais généraux (3% du montant TTC) des travaux et des honoraires divers, soit **2 470.00 euros** sous forme de fonds propres après réception par le Syane de la première facture de travaux.

Le solde sera régularisé lors de l'émission du décompte final de l'opération.

-S'ENGAGE à verser au syndicat des énergies et de l'aménagement numérique de la Haute-Savoie les annuités d'amortissement de la participation (hors frais généraux) à la charge de la commune sur la base des 80% de ladite participation soit 51 236.00 euros.

Le règlement de la première annuité interviendra au plus tôt le 1^{er} janvier 2019 aux conditions fixées par le Syndicat des énergies et de l'aménagement numérique de la Haute-Savoie et au vu du plan de financement estimatif. Aucun remboursement anticipé ne sera accepté.

Le règlement du solde de la participation (20%) sera appelé lors du décompte définitif de l'opération, et sera réglé par la commune sur ses fonds propres.

- **DEMANDE** à Monsieur le Sous-Préfet de Saint Julien en Genevois de bien vouloir enregistrer, au titre de la légalité des actes administratifs, la présente délibération.

Acte certifié exécutoire le : 25/10/2018

Compte tenu de sa télétransmission en sous-préfecture le : 25/10/2018 Et de son affichage le : 25/10/2018

La commune souhaite profiter des travaux d'enfouissement de la HTA pour enfouir les autres réseaux sur le hameau de chez Quétand en faisant appel au Syane.

COMMISSIONS

URBANISME

DP

Philippe Matile – Pose de panneaux photovoltaïques

PC

Aurélien Brand – Construction d'un garage

PLU

Les dates de prescription de l'enquête publique conjointe du PLU et du zonage d'assainissement des eaux usées de la commune sont les suivantes : du 23/10/2018 au 27/11/2018. Les permanences du commissaire enquêteur, M. Petit, exerçant la profession d'ingénieur EDF, retraité, sont fixées le mardi 23/10/2018 de 14h à 17h, le jeudi 8/11/2018 de 9h à 12h mardi 27/11/2018 de 15h à 18h.

Chacun pourra prendre connaissance du dossier et écrire ses observations sur les registres ou les adresser par écrit à l'adresse de la mairie ainsi qu'à l'adresse électronique suivante : enquetepubliqueplu@vovrayenbornes.fr.

TAXE AMENAGEMENT

Monsieur le Maire donne lecture du mail de M. le président de la CCPC concernant la possibilité de mettre en place une taxe d'aménagement majoré pour financer des équipements (communaux ou intercommunaux) nécessaires aux habitations nouvelles. Monsieur le Maire informe qu'il sera proposé au conseil municipal de mettre ce sujet à l'ordre du jour une fois le PLU approuvé.

FINANCES

La trésorerie de Cruseilles fermera au 31 décembre 2018. La commune dépendra de la trésorerie de Saint Julien-en-Genevois dès le 1^{er} janvier 2019. La commune a mis en place le parapheur électronique pour pouvoir télétransmettre les flux.

Monsieur le Maire informe que les deux communes ont fait appel à un avocat pour rédiger la convention de financement entre le Sappey et Vovray-en-Bornes. Les frais d'honoraires s'élèvent à un montant de 720€ pour le conseil et 1200€ pour la rédaction de l'acte. Les factures seront prises en charge par les deux communes.

VOIRIE - TELECOMMUNICATIONS

Monsieur le Maire a participé à une réunion concernant la couverture de la téléphonie mobile des communes. Un courrier vient d'être reçu par le Conseil Départemental nous informant que notre commune figurera dans la liste transmise pour étude à l'Etat et aux opérateurs de téléphonie mobile.

Les travaux concernant l'enfouissement du réseau HTA commenceront le 22 octobre pour la RD 15 et le 5 novembre pour la RD 27. La circulation sera en alternat durant 3 mois.

Des affiches concernant les déjections canines ont été placées pour responsabiliser les maîtres. Des flyers ont été distribués au chef-lieu pour le stationnement.

BATIMENT

Une visite du chantier de l'école est prévue pour les élus de Vovray et du Sappey.

Un courrier de la CCPC a été reçu validant la création de la 5^{ème} classe au vu des effectifs.

Il faudra faire le point sur les aménagements extérieurs : stationnements, cheminement piétons.

DIVERS

Règlement Général sur la Protection des Données

Un devis a été demandé à l'entreprise Optimex data afin de réaliser un audit complet. Il a été accepté pour la somme de 2 100€ TTC.

FESTIVAL DU FAUCIGNY

Deux commissaires devront être nommés.

11 NOVEMBRE 2018

Monsieur le Maire rappelle que la cérémonie aura lieu à 11h aux monuments aux morts de Vovray en présence d'un musicien.

A la demande de l'Etat, les cloches devront sonnées à la volée 11 mn à 11h. Afin de marquer ce centième anniversaire, en plus du déroulé habituel nous nous rendrons au cimetière déposer une fleur sur chaque sépulture d'anciens combattants.

Un arbre sera planté prochainement aux abords du monument aux morts.

CCAS

Le repas des aînés est organisé le samedi 27 octobre 2018 à l'Auberge des Bornes.

29.2018

DIVERS

A partir du 1^{er} janvier 2019, les inscriptions et radiations sur la liste électorale seront prises en compte immédiatement. L'INSEE met en place un répertoire unique qui permettra aux électeurs d'avoir accès à leurs informations en ligne. Il permettra de s'inscrire en ligne, l'inscription en mairie sera toujours possible.

Dimanche 28 octobre : journée des Vergers à Andilly.

La séance est levée à 21 h40.



SEANCE DU 22 OCTOBRE 2018

Délibérations :

- 20180701 Avenant au marché de l'aménagement de la route du chef-lieu
- 20180702 Renouvellement de la convention d'adhésion au service de la médecine préventive
- 20180703 Subvention pour l'association des jeunes agriculteurs
- 20180704 Travaux sur le réseaux de distribution publique d'électricité, d'éclairage public et sur les réseaux de télécommunications – Hameau de chez Quétrand

Etaient présents :

NOM	Prénom	Fonction	Signature
BRAND	Xavier	Maire	
DEBORNES	Stéphane	1 ^{er} Adjoint	
REMILLON	Sandra	2 ^{ème} Adjointe	
ROUCOU	Philippe	Conseiller	
MAYU	Philippe	Conseiller	
CORMIER	Emmanuelle	Conseillère	Absente
LAVERRIERE	Jérémy	Conseiller	Excusé
FAVRE	Georges	Conseiller	Absent
DANTON	Véronique	Conseillère	
MONTANT	Odile	Conseillère	